
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 16 avril 2018

La direction et les syndicats des Transports publics genevois s'accordent sur des mesures concrètes

La direction et les organisations syndicales des Transports publics genevois (tpg) ont signé lundi un accord à la Chambre des relations collectives de travail (CRCT). Les deux parties se sont engagées à améliorer les conditions de travail au sein des tpg. L'accord met un terme aux négociations initiées il y a un mois et au préavis de grève déposé le 8 mars 2018.

Le vendredi 16 mars 2018, la direction et les organisations syndicales des Transports publics genevois (tpg) ont convenu, lors d'une audience à la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), de l'ouverture d'une négociation globale de type marathon. Après dix jours de discussions intenses, ils sont parvenus le mercredi 28 mars à la finalisation d'un accord. Cet accord a été ratifié la semaine dernière par le Conseil d'administration des tpg et accepté par les membres des organisations syndicales. Il a été signé ce lundi 16 avril par les représentants de la direction et des organisations syndicales lors d'une ultime audience à la CRCT.

Mise en œuvre de mesures concrètes

L'accord vise avant toute chose à améliorer les conditions de travail du personnel. Il a été négocié en tenant compte des contraintes financières des tpg. Il implique la mise en œuvre de mesures concrètes. Il porte, d'une part, sur la révision des horaires de la conduite (refonte des plannings des « voltigeurs », simplification et création de nouveaux « roulements », réduction de la durée des « pièces » les plus longues, durée minimale de 5 minutes pour 95% des « battements », etc.). Il concerne, d'autre part, la formation des conducteurs afin d'accroître leurs compétences.

Ainsi, par exemple, un collaborateur actif à la conduite de trolleybus sera en mesure à terme de conduire aussi des trams (acquisition d'une deuxième « main ») ce qui lui offrira plus de possibilités d'affectation lors de la planification des horaires et apportera plus de flexibilité à l'entreprise. Afin de mettre en œuvre ces mesures, une centaine de nouveaux collaborateurs seront appelés à renforcer progressivement les effectifs, surtout le personnel de conduite, au cours des trois prochaines années.

De plus, l'accord annonce l'initiation d'une collaboration avec le groupe de confiance de l'Etat de Genève pour assurer une écoute indépendante, neutre et confidentielle au personnel des tpg. Et il valide le recours à la médecine du travail pour améliorer la santé des collaborateurs au sein de l'entreprise. Dans le cadre de l'accord, la direction des tpg a pris l'engagement formel de vérifier l'application et d'évaluer la pertinence des mesures convenues, en particulier en regard de l'absentéisme.

Culture d'entreprise saine et pérenne

La direction estime que l'accord signé lundi livre le cadre nécessaire aux tpg pour permettre de poursuivre le développement de leur clientèle. Elle indique continuer à œuvrer pour une culture d'entreprise saine et pérenne afin d'assurer le futur des tpg, dont l'année 2019 sera marquée par plusieurs échéances importantes : l'arrivée du Léman Express, le prolongement du réseau tram jusqu'au centre-ville d'Annemasse et la mise en service d'un nouveau centre de maintenance au lieu-dit « En Chardon ».

La direction des tpg tient encore à saluer le dialogue tenu, notamment ces dernières semaines, et l'esprit constructif manifesté par les deux parties au cours des négociations.

Pour toute information complémentaire : M. Denis Berdoz, directeur général des tpg, en contactant François Mutter, porte-parole des tpg, +41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'État de Genève.